

PLAN NATIONAL DE FORMATION 2024 La DGALN vous propose l'action de formation n° 24-322

Droit de l'urbanisme Formation qualifiante ouverte à distance

INSCRIPTION UNIQUEMENT EN FORMAT PAPIER

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

D'octobre 2024 à juin 2025

**date limite d'inscription
21 mai 2024**

OÙ ?

Dans le service d'affectation du stagiaire

**La maîtrise d'œuvre est assurée par le
CVRH de ROUEN**

vos contacts à la DGALN

DGALN - Sous-direction des ressources humaines
et des compétences

Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet
compétences et formation

Veronique.Guiboux@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 01 40 81 91 78

Votre contact au CVRH

CVRH – Centre de valorisation des Ressources
Humaines

Isabelle BATELLIYE- Cheffe de projet formation
isabelle.batelliye@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 07 64 43 36 68

les objectifs de la formation

La formation se décompose en 12 séquences

Ce qui permet aux agents de connaître les éléments
du droit de l'urbanisme par :

- **Assimilation** : Connaître le droit de l'urbanisme par
une étude poussée des documents et des
autorisations d'urbanisme dans un premier temps, de
la fiscalité et du contentieux de l'urbanisme dans un
second temps.

- **Stratégie** : Savoir préserver l'équilibre
indispensable d'un urbanisme durable en pesant les
enjeux environnementaux, sociaux et économiques
de toute décision. Savoir recourir aux outils
juridiques et financiers les plus adaptés en fonction
de l'importance relative de chaque projet urbain et
des spécificités de chaque territoire.

le public concerné – les pré-requis

les chargés d'études en urbanisme, aménagement,
planification, les instructeurs ADS

CONTEXTE

Le droit de l'urbanisme français est en constante évolution. Afin de permettre aux agents de notre pôle ministériel de mieux appréhender ce domaine, la DGALN propose une offre de formation qualifiante à distance (FOAD) élaborée par l'université de Caen-Normandie sur ce sujet. Celle-ci est proposée sous la forme de 12 séquences, à la carte, avec la possibilité de sélectionner **4 séquences maximum**..

ORGANISATION & DURÉE DE LA FORMATION

La formation est dispensée depuis le centre d'enseignement multimédia (CEMU) de Caen sous la responsabilité de Vincent LE GRAND maître de conférences à l'université de Normandie.

Elle est ouverte d'octobre (année n) à juin (année n+1) et se compose de 12 séquences, à savoir :

- IDENTIFIER
- PROTÉGER
- HIÉRARCHISER :
- PLANIFIER
- CERTIFIER
- AUTORISER
- INSTRUIRE
- SÉCURISER
- FINANCER
- ACQUÉRIR
- AMÉNAGER
- DÉVELOPPER

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à la personne inscrite sous réserve d'une visite suffisante de la base de ressources (suivi des connexions par l'intervenant) et de la réalisation de l'exercice terminal. Cette attestation n'équivaut en aucun cas à un diplôme.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme détaillé est joint en annexe.

Rappel : Le stagiaire ne peut suivre que 4 séquences maximum.

BULLETIN D'INSCRIPTION
PNF DGALN 2024 - Action n° 24-322
 (à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription
 par courriel à l'adresse suivante : isabelle.batelliye@developpement-durable.gouv.fr)

LA FORMATION : Droit de l'urbanisme – formation qualifiante à distance

CVRH concerné : **ROUEN**
 Chef(fe) de projet : Isabelle BATELLIYE
 Dates de la formation : **D'octobre 2024 à juin 2025**
 Date limite d'inscription : **21 mai 2024**

Cochez les fréquences que vous souhaitez - **RAPPEL : vous ne devez sélectionner que 4 séquences maximum**
Le choix final des dates sera fait par l'Université

IDENTIFIER <input type="checkbox"/>	PROTÉGER <input type="checkbox"/>	HIÉRARCHISER <input type="checkbox"/>	PLANIFIER <input type="checkbox"/>
Octobre 2024 <input type="checkbox"/>	Novembre 2024 <input type="checkbox"/>	Décembre 2024 <input type="checkbox"/>	Janvier 2025 <input type="checkbox"/>
CERTIFIER <input type="checkbox"/>	AUTORISER <input type="checkbox"/>	INSTRUIRE <input type="checkbox"/>	SÉCURISER <input type="checkbox"/>
Octobre 2024 <input type="checkbox"/>	Novembre 2024 <input type="checkbox"/>	Décembre 2024 <input type="checkbox"/>	Janvier 2025 <input type="checkbox"/>
Mars 2025 <input type="checkbox"/>	Avril 2025 <input type="checkbox"/>	Mai 2025 <input type="checkbox"/>	Juin 2025 <input type="checkbox"/>
FINANCER <input type="checkbox"/>	ACQUÉRIR <input type="checkbox"/>	AMÉNAGER <input type="checkbox"/>	DÉVELOPPER <input type="checkbox"/>
Mars 2025 <input type="checkbox"/>	Avril 2025 <input type="checkbox"/>	Mai 2025 <input type="checkbox"/>	Juin 2025 <input type="checkbox"/>

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail
 T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier
 T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications
 Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Date de Naissance :
 Lieu de Naissance :
 Tél portable :

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade Catégorie :

Fonctions

Adresse mail qui sera lié au compte et à la plateforme

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MTECT <input type="checkbox"/>	MASA <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable <input type="checkbox"/> réservé <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service

PROGRAMME

Droit de l'urbanisme Formation qualifiante ouverte à distance

La formation est composée de 12 séquences de 20 heures chacune.

Cette formation est distincte de la formation diplômante (AFN 24-2896) car les inscriptions peuvent être faites à une séquence isolée ou à un bouquet de plusieurs séquences.

RAPPEL :

Le stagiaire ne peut suivre que 4 séquences maximum.

Urbanisme réglementaire :

UE 1 : Identifier les acteurs

UE 2 : Protéger les espaces et leurs occupants

UE 3 : Hiérarchiser les règles et les documents

UE 4 : Planifier des projets urbains

Application du droit des sols (il est conseillé de suivre l'ensemble des modules pour les instructeurs ADS)

UE 5 : Certifier des informations

UE 6 : Instruire des demandes

UE 7 : Autoriser des travaux

UE 8 : Sécuriser ses actes

Urbanisme opérationnel ::

UE 9 : Financer des opérations

UE 10 : Acquérir des terrains

UE 11 : Aménager le foncier

EU 12 : Développer des commerces

Dans chaque séquence, il y a 6 activités :

- Texte d'introduction : présentation de la séquence ;
- Diaporamas sonorisés : sous la forme de deux à quatre diaporamas sonorisés assurant la synthèse des principaux points ;
- Fiches : une quinzaine de fiches complétant les notions abordées dans le cours et contenant une partie rédigée ponctuée d'entretiens filmés restituant le "ressenti" de professionnels de l'urbanisme sur les thèmes abordés ;
- Documentation : base documentaire pour aller plus loin (documents d'urbanisme multiples, formulaires, liens utiles, circulaires et autres documents officiels, etc.) ;
- Exercice d'auto-évaluation : QCM de 20 questions rapides sur les notions essentielles du module ;
- Cas pratiques : un exercice de mise en situation visant à mettre en application les connaissances acquises.

Unité d'enseignement 1 (20h)
IDENTIFIER

Les acteurs de l'urbanisme

Notions abordées :

Etat,
communes,
établissements publics de coopération
intercommunal,
Agences d'urbanisme,
SEM,
EPF,
CAUE...

Unité d'enseignement 2 (20h)
PROTEGER

Les servitudes d'utilité publiques

Notions abordées :

PPR naturels/technologiques,
sites,
protection du patrimoine,
parcs

Unité d'enseignement 3 (20h)
HIERARCHISER

La hiérarchie des normes

Notions abordées :

Règlement national d'urbanisme,
Schéma de cohérence territoriale,
SRADDET,
DTADD,
SAGE,
PNR...

Unité d'enseignement 4 (20h)
PLANIFIER

La planification locale

Notions abordées :

Plan local d'urbanisme communal et intercommunal,
carte communale

Unité d'enseignement 5 (20h)
CERTIFIER

Les certificats d'urbanisme

Notions abordées :

CU d'information,
CU opérationnel,
dispositions d'urbanisme,
limites administratives,
droit de propriété

Unité d'enseignement 6 (20h)
INSTRUIRE

La gestion d'un service instructeur

Notions abordées :

Guichet unique,
complétude du dossier,
délais d'instruction,
consultations,
motivation,
prescriptions

Unité d'enseignement 7 (20h)
AUTORISER

Les autorisations d'urbanisme

Notions abordées :

Permis d'aménager, de construire, de démolir,
déclaration préalable,
champ d'application,
validité

Unité d'enseignement 8 (20h)
SECURISER

Le contentieux des autorisations

Notions abordées :

Recours,
notification obligatoire,
affichage, exception d'illégalité,
annulation,
réparation,
démolition

Unité d'enseignement 9 (20h)

FINANCER

La fiscalité de l'urbanisme

Notions abordées :

Taxe d'aménagement,
projet urbain partenarial,
VSD,
Participation assainissement,
archéologie préventive

Unité d'enseignement 10 (20h)

ACQUERIR

L'action foncière des collectivités

Notions abordées :

Droit de préemption urbain,
ZAD,
emplacement réservé,
expropriation,
mise en demeure d'acquérir

Unité d'enseignement 11 (20h)

AMENAGER

Le régime de l'aménagement

Notions abordées :

Lotissement,
divisions foncières,
zones d'aménagement concerté,
infrastructures,
équipements,
réseaux

Unité d'enseignement 12 (20h)

DEVELOPPER

L'aménagement commercial

Notions abordées :

Autorisation d'aménagement commercial,
CDAC,
CNAC,
surface de vente,
drive,
Loi ACTPE,
fusion des formalités

Acte d'engagement du/de la stagiaire inscrit(e) Document à remplir obligatoirement

Je soussigné(e), M..... , déclare avoir fait acte de candidature pour suivre un ou plusieurs modules mensuels de la formation *Droit de l'urbanisme* proposée en format qualifiant et distanciel par l'Université de Caen Normandie.

D'une manière, **je m'engage à me rendre disponible pour suivre dans les meilleures conditions les contenus pédagogiques mis en ligne sur la plateforme.**

Plus précisément, je prends l'engagement :

- De m'informer du rythme de la formation pour être en mesure d'anticiper au mieux les contraintes de calendrier qu'elle génère ;
- De m'assurer, avant le démarrage de mon cycle de formation, qu'il m'est possible de me connecter à la plateforme *e-campus* depuis mon poste de travail ;
- D'être présent(e) en ligne pendant une durée minimale de 8 heures durant chaque mois où un module est ouvert ;
- De procéder systématiquement à l'exercice d'auto-évaluation de fin de module mensuel avant l'organisation de la webconférence de bilan ;
- D'assister à la webconférence de bilan organisée pour chaque module mensuel.

J'ai conscience de ce que le suivi de cette formation puisse m'imposer de lui consacrer un temps personnel en dehors de mes horaires de travail.

Dans l'hypothèse où il ne me serait plus possible de respecter ces engagements, je prendrais contact sans délai avec le responsable de la formation, Vincent LE GRAND, et avec la cheffe de projet formation au Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines, Isabelle BATELLIYE.

Fait à, le

Lu et approuvé
signature